

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le douze
février à midi, le Conseil municipal s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances pour sa session, définitive
sous la présidence de M. Chénier Jean, Maire.
Étaient présents, M. B. Boudreau, Campet, Hentig, Rivet, Pallaud, Delucraft et Duchesne.
Le Maire expose au Conseil municipal qui pen-
dant le temps qui s'est écoulé entre la rédaction du devis
des travaux à exécuter pour réparer le presbytère de
Combiers et la mise en adjudication, des travaux d'ancien
murs des servitudes qui paraissaient pouvoir être
conservés moyennant quelques réparations, menacent ruinés
maintenant attendu qu'ils sont restés trop longtemps
exposés aux intempéries sans avoir été réparés et exigent
qu'on les reconstruise. Il a fait dresser le devis de ces travaux
ainsi que de quelques ouvrages complémentaires qui s'élèvent
ensemble à 3866 rabais déduit et propose au conseil
municipal de donner son avis à ce sujet.

Sur quoi le conseil municipal après examen
des pièces qui lui ont été soumises et après visite des lieux
reconnait l'exactitude des faits exposés ci-dessus, et après
en avoir délibéré décide à la majorité: 1.° Qu'il approuve
le devis supplémentaire qui lui a été soumis montant à 3866
rabais déduit pour être exécuté par l'entrepreneur adjudicataire
ou augmenté, à son adjudication.

2.° Que la dépense sera payée sur l'économie de 3875.16
provenant du rabais de l'adjudication des travaux de réparation
du presbytère.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits

et ont signé les membres présents excepté Deluchapt
qui a déclaré ne savoir faire.

Pres. M. J. Brulwitz Camjats
J. And Quirig
Quirig Quirig

Même séance.

M. le Président propose au Conseil municipal de l'autoriser à mandater la somme de 50^{fr} sur le versement que doit faire à la caisse municipale M. le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, laquelle somme sera destinée à payer les frais d'une inscription, du jugement d'expropriation, pour le terrain de la maison d'école et à M. le Conservateur des Hypothèques.

Le Conseil municipal après délibération, accepte la proposition de M. le Maire en l'autorisant à mandater suivant sa demande.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté Deluchapt qui a déclaré ne savoir faire.

Pres. M. J. Brulwitz Camjats J. Quirig
Quirig J. And Quirig

Même séance.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre préfectorale tendant à voter une augmentation de 40^{fr} pour le traitement du receveur municipal et de décompte qui sert de base à la répartition, du traitement de M. le Receveur et du détail des Recettes ordinaires des exercices 1876-1877-1878-1879-1880.

Le Conseil après délibération, accepte à l'unanimité

minité la proposition de M. le Maire et accepte la dite augmentation de lo. 87. par le traitement de M. le Receveur.

Président. H. H. J. Audinot, Campnot
 Deland Luchet

Même séance.

M. le Maire fait connaître au conseil municipal une demande de M. Brousse secrétaire de la Mairie par laquelle il demande un supplément de traitement de quatre-vingts francs par le travail de recensement fait au mois de décembre 1881.

La dite somme de quatre-vingts francs pourra être prise sur les concessions de terrain, de cimetières ou sur tout autre fonds libres de la Commune.

Le Conseil après délibération, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et vote le dit supplément de traitement de quatre-vingts francs.

Fait et délibéré le jour, mois et an sur dits et ont signé les membres présents excepté Deluchapt pour ne pas savoir.

Président. H. H. J. Audinot, Campnot
 Deland Luchet Chevry